

**COMPTE-RENDU RÉUNION DE QUARTIER
MALASSIS
29 SEPTEMBRE 2017**

20 personnes du hameau de Malassis étaient présentes.

2 élus étaient présents, ainsi que Leila ECKERT et Jean-François PARAGOT (référents de quartier)

- Bernard TERRIS – Adjoint à la Maire / Environnement et Développement Durable
- Marie-Hélène GAMBART – Adjointe à la Cohésion Sociale
- Séverine RENAULT : Excusée

Rédacteurs : B Terris, MH Gambart et L. Eckert

NB : un certain nombre de réponses ont été ajoutées à ce compte-rendu par rapport à la réunion, car une rencontre entre référents de quartier et élus concernés), le Directeur Général des Services et le Directeur Technique a eu lieu entre-temps.

Les points considérés comme résolus, ou ne pouvant l'être, ont été retirés de ce compte-rendu.

1. **Entrepôt au bout de la rue du Lavoir** : il est rappelé que les buses ont été posées à l'envers et qu'il a été demandé au propriétaire de remettre des buses aux normes par rapport à la rivière et qu'elles soient positionnées dans le bon sens. Un nouveau courrier avec A/R va être adressé au propriétaire ainsi qu'au Syndicat de l'Hydraulique.
REPONSE : A la suite de divers échanges de courriers avec la mairie, un RV a été programmé le 16 octobre en mairie afin de voir à ce que la solution soit mise en place.
2. **Rue de la Gloriette : remplacement du coussin berlinois** : un devis a été effectué pour une solution plus pérenne. A réception de celui-ci, il a finalement été décidé (par souci d'économie notamment), et en accord avec les services techniques, de remettre un coussin berlinois neuf au même endroit.
.
3. **Bornes en ciment (devant chez JF Paragot)** : En application du paragraphe relatif au terme « votations » défini lors de la réunion du 09 Avril 2016, et afin de connaître et recevoir les avis des habitants de Malassis pour savoir si les bornes doivent être retirées ou non, un sondage a été effectué, avec une demande de réponse **au 05 Mai 2017**.
REPONSE : A la suite du dépouillement des réponses, il s'est avéré que la décision de retrait a été confirmée (et validée à l'unanimité en Bureau Municipal), avec une mise en place d'une bande jaune au sol pour interdire le stationnement. MHG s'est donc mise en rapport avec l'adjoint aux travaux, afin que les Services Techniques puissent effectuer l'opération.
4. **Navette 39-18** : Dans un premier temps, il avait été proposé un sondage adressé aux habitants de Malassis par l'intermédiaire de leurs référents de quartier. En fonction du résultat, un courrier devait être adressé au vice-président de la CCPL en charge des transports.
REPONSE : Après réflexion, il faut vérifier la faisabilité technique par rapport au car : en effet, la demande (que le car passe systématiquement par Malassis) implique que celui-ci puisse faire le tour nécessaire. MHG doit vérifier auprès de la Savac. Si c'est techniquement possible, un sondage sera alors effectué auprès des habitants, afin de savoir le nombre de personnes intéressées. Ensuite, et suivant le nombre, une demande sera effectuée auprès de la Commission « transports » de la CCPL (c'est en effet elle qui gère les transports).
5. **Balayeuse / Désherbeuse** : beaucoup de voitures sont stationnées aux endroits qui devraient être balayés, empêchant le passage de la balayeuse. Il en est de même pour la désherbeuse. Celle-ci passe cependant deux à trois fois par an, selon le temps (climat) et l'accessibilité. Le nettoyage des chaussées semble être à revoir.
REPONSE : concernant la balayeuse, la Commune étudie une alternative globalement, afin d'être autonome sur la planification du nettoyage des rues, et de ne pas dépendre de prestataires et/ou partenaires externes. Il faut malgré tout savoir que beaucoup de trottoirs sont pavés, et de ce fait, il est difficile de les nettoyer.
6. **Tranchée Rue de Bissy** : Les travaux sont maintenant terminés et la tranchée est rebouchée.

En cours de réunion, il a été reconnu que la route a été refaite correctement. Toutefois, il a été dit que le panneau « priorité » était mal remis. Information transmise afin que la société qui est intervenue finisse le travail convenablement.

7. **Hauteur et éloignement des arbres par rapport aux maisons** : Tout arbre/haie dépassant deux mètres de hauteur doit être planté à deux mètres de la limite de propriété.
REPONSE : globalement, il est rappelé que tout arbre/arbuste ne respectant pas cette règle de hauteur et de distance doit être coupé en conséquence. La mairie prévient régulièrement les propriétaires qui ne respectent pas cette règle. Et si toutefois, le propriétaire ne fait pas le nécessaire, dans ce cas, la mairie intervient et facture le propriétaire.
8. **Enterrement du container à verre** : un nouveau courrier va être adressé au SICTOM.
REPONSE : il est nécessaire avant tout de savoir si les containers sont uniquement sur l'espace communal, et si la place nécessaire pour l'enfouissement du container est suffisante. La mairie va mesurer cet espace. Si oui, une demande sera faite dans ce cas au Sictom : sinon, il faudra trouver une autre solution.
9. **Problèmes de stationnement à Malassis** : une discussion entre la mairie et le propriétaire d'un terrain qui pourrait aider à créer des places de stationnement est ouverte. Toutefois, rien n'est acquis pour le moment.
10. **Problème des poubelles placées de façon incohérente sur les trottoirs, gênant ainsi la circulation** : IL EST RAPPELÉ QUE LES CONTAINERS DISPOSES SUR LES TROTTOIRS NE DOIVENT PAS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS , PARTICULIÈREMENT POUR LES POUSETTES. MERCI AUX HABITANTS D'ÊTRE VIGILANTS SUR CE POINT ...
11. **Problème des poubelles (bis), côté Sictom** : de la même façon, il est rappelé que les employés du Sictom doivent faire attention à bien remettre les containers sur les trottoirs. Un courrier va être adressé dans ce sens au Sictom.
12. **Mise à jour du site de la mairie** : il serait souhaitable qu'il soit indiqué sur le site qu'il est interdit de passer les tondeuses (et tout outil bruyant) le dimanche après-midi. La demande a été transmise au Service Communication .
13. **Stationnement rue des Sablons** : un courrier va être envoyé aux habitants qui semblent garer leurs voitures (ou celle de leurs amis), ce qui gêne les riverains pour la sortie et le passage de leurs véhicules.
14. **Radar pédagogique route de Chartres** : la remarque a été faite que, quand il y avait un radar pédagogique sur cette départementale, les voitures avaient tendance à rouler moins vite.

Réponse : ce radar appartient à la commune, et « tourne » dans différents endroits de la commune. Actuellement en réparation, il est noté que cet emplacement devra être privilégié dans la mesure du possible.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La date du prochain vide-grenier (2018) reste à définir.. Le dernier vide-grenier a montré des lacunes d'organisation. Leila ECKERT propose aux habitants qui le souhaitent de la de la contacter afin d' en débattre (leila.eckert2006@gmail.com). A noter que les nouveaux propriétaires de la maison se trouvant sur le boulo-drome ont la gentillesse de prêter le cas échéant celui-ci afin d'y regrouper une partie des habitants se trouvant dans les rues les moins fréquentées cette année par les visiteurs (gloriette, justice, bleuets, lavoir, troènes, marronniers).

Voisins vigilants : Certains habitants, qui n'avaient pas été au courant de la réunion organisée par la commune sur le sujet des « voisins vigilants », souhaitent être informés de la prochaine réunion, afin d'y participer.